



BLEU MARINE

LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DES ALGUES ET DES PLANTES AQUATIQUES

COLORANT INHIBITEUR DES VÉGÉTAUX



BLEU MARINE est un colorant pour les étangs. Il est non-toxique. Ce colorant a pour fonction de bloquer les rayons UV, empêchant ainsi la croissance des plantes aquatiques et des algues par blocage de la photosynthèse.

> DES GARANTIES

- Sans danger pour l'environnement.
- Usage facile, propre et rapide.

+ PRODUIT

Colorant bleu qui diminue la pénétration de la lumière et bloque la photosynthèse des algues et des plantes :

- Contrôle de la végétation aquatique (algues et plantes). Myriophylle, Elodée du Canada, Egeria densa, Najas major, Characées, Cératophylle.
- Redonne éclat et restitue une couleur azurée aux plans d'eau.
- D'une manière générale, amélioration très nette de la turbidité du plan d'eau.
- Sachet hydrosoluble, simple d'utilisation.
- 100% naturel et biodégradable.
- Produit non toxique pour l'homme et la faune aquatique.
- Faible coût à l'hectare.

DOMAINES D'UTILISATION

- Lacs,
- Étangs,
- Bassins d'agrément,
- Pisciculture,
- Plans d'eau de pêche.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Colorant concentré bleu pour bassins et étangs.
- 100% sans pesticide, sans danger pour les humains, les poissons et la faune aquatique.

SPÉCIFICATIONS

USAGE :

Porter des gants et des vêtements de protection lors de l'application, afin d'éviter le risque de tâches persistantes. Lancer le sachet hydrosoluble dans l'eau sans l'ouvrir ; le colorant naturel va se diluer lentement pour bloquer la photosynthèse.

Pour les algues : 1 sachet de 100 g/1000 m² d'eau à traiter, à répandre tel quel, soit 10 sachets/Ha pour une efficacité de 6 semaines. À renouveler 3 fois dans la saison.

Pour les plantes : 2 sachets de 100 g/1000 m² d'eau à traiter, à répandre tel quel, soit 20 sachets/Ha pour une efficacité de 6 semaines. À renouveler 4 fois dans la saison.

Pour une utilisation à grande échelle, veuillez nous consulter. Fabriqué en Europe.

FORMATS :

- Boîte hermétique de 5 sachets (500 g)
- Boîte hermétique de 10 sachets (1000 g)
- Seau de 5 kilos.